

DELIBERATION DU SIAEP PRESLY / ENNORDRES

Séance du 27/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
6	5	5

L'an 2025, le 27 Mars à 18:00, le Conseil Syndical du SIAEP s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/03/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. Nicolas MOREAU, Mme Cathy PRUNIER, Mme Catherine ROQUES, M. Patrick CORNUEL, M. Philippe LOHSE

Excusé : Emmanuel de POMMEREAU

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
VIERZON
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Catherine ROQUES

2025-07 – MONTANT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES

Pour le fonctionnement du syndicat, le Conseil Syndical a fixé en 2024, la participation des communes à 15€ par habitant.

Le Président propose de maintenir ce montant pour la participation 2025.

Ennordres	210 habitants	15€	3 150
Presly	235 habitants	15€	3 525
			6 675

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, acceptent de maintenir le montant de la participation à 15€ par habitant pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 31/03/2025

Le Président

Nicolas MOREAU

Secrétaire de séance

Catherine ROQUES



Transmis au contrôle de légalité le : 31/04/2025

Publication sur le site internet de la commune : 31/04/2025

